

## **A l'intention de nos Collègues des lycées classiques et modernes**

“De la Maternelle à la Faculté” englobe les Collèges d'enseignement technique ...

Nous nous proposons, en quelques étapes, de présenter à nos collègues les traits les plus marquants de l'enseignement des mathématiques en C.E.T. et ses problèmes.

Aujourd'hui parlons un peu des maîtres :

Les professeurs d'enseignement général sciences des C.E.T. (ou P.E.G.) sont recrutés au concours, sur le plan national (Bacc + 2 ans) et doivent effectuer deux années en E.N.N.A. avant d'être délégués stagiaires, en poste à horaire complet (21 heures hebdomadaires).

En fin de délégation, ils subissent les épreuves orales du C.A.E. C.E.T. (1 leçon de maths et 1 de physique) devant un jury. Leur succès conditionne la titularisation. Bivalents les maîtres peuvent être amenés à dispenser la mathématique et les sciences physiques (y compris les sciences appliquées comme l'électrotechnique et l'électronique).

Nommés sur le plan national, classés en catégorie A dans 11 échelons, les maîtres bénéficiaient, fin 1971-72, de l'échelle indiciaire 225-445 (indices anciens).

H. PLANCHON (Toulouse)